

**THEMATIC COMPILATION OF RELEVANT INFORMATION SUBMITTED BY
ALGERIA**

***PROMOTING GOOD GOVERNANCE IN SPORT AND MITIGATING THE
RISK OF CORRUPTION***

ALGERIA (SEVENTH MEETING)

II. La protection de l'intégrité des sports

La promotion de l'intégrité dans les sports qui vise le développement des valeurs humaines dans la société doit recevoir les protections idoines et les garanties contre les menaces de toutes les déviations, la vénalité des enjeux financiers, la corruption, la violence et la xénophobie.

L'Algérie s'inscrit à l'instar des autres nations dans une démarche de prise en charge soutenue aux plans organisationnel et financier des conditions qu'appelle le développement harmonieux et sain de toutes les disciplines sportives pour toutes les catégories de la société.

1. Le renforcement du contrôle interne

- a.** Le nouvel organigramme du Ministère de la jeunesse et des sports (Décret Exécutif N°16-85 du 1^{er} mars 2016) a introduit des structures visant l'élargissement et le renforcement du contrôle au sein de l'administration centrale, des services déconcentrées et des structures d'organisation et d'animation sportive.

Il s'agit notamment de:

la Direction du suivi des institutions, de la vie associative et de l'éthique sportive chargée d'élaborer et de proposer les mesures et dispositifs de développement de l'éthique sportive, du fair-play et de la lutte contre la violence dans les infrastructures sportives.

la sous Direction du contrôle de la gestion, chargée de définir et de mettre en œuvre les procédures d'évaluation et de contrôle de gestion des ressources et moyens accordés aux institutions et structures sous-tutelle et à la bonne utilisation des aides et contributions de l'Etat aux structures du mouvement associatif et sportif.

- b.** Au sein des fédérations sportives nationales, instauration d'une direction chargée du contrôle financier des ligues et des clubs affiliés. (*Décret exécutif 14-330 du 27 novembre 2014*).
- c.** L'Inspection Générale des services exerce un contrôle du mouvement associatif et des organes sous-tutelle en coordination avec les organismes spécialisés (Inspection Générale des Finances, la Cour des comptes, la justice, la Direction Générale de la Sûreté Nationale, ...) pour lesquels plusieurs dossiers ont été transférés afin de mener des investigations approfondies et certains sont en cours d'instruction par la justice.
- d.** Création en 2006 d'un laboratoire de contrôle anti-dopage suite à la ratification par l'Algérie de la convention internationale contre le dopage dans le sport, faite à Paris, le 18 novembre 2005 (Décret présidentiel n° 06-301 du 2 septembre 2006) dont le but principal est de prévenir et lutter contre le dopage dans le sport.

2. Le renforcement d'une réglementation sur l'éthique :

- a. En matière de conflit d'intérêt, il est interdit le cumul entre la responsabilité exécutive et électorale et la responsabilité administrative au sein des structures d'organisation et d'animation sportives. (*Décret exécutif n°15-340 du 28 Décembre 2015*).
- b. Il est interdit le cumul du mandat de président de fédération sportive nationale avec les fonctions de responsables d'entreprises qui réalisent des prestations pour le compte ou sous le contrôle de la fédération, de ses organes internes ou des clubs et ligues qui lui sont affiliés (*Décret exécutif n°14-330 du 27 novembre 2014*)
- c. Les candidats aux postes de « dirigeant bénévole sportif élu » ne doivent pas avoir fait l'objet d'une sanction sportive grave ou d'une condamnation à une peine infamante (*Décret n°05-502 du 29 Décembre 2005*).
- d. De la même manière, les textes dédiés au financement et au fonctionnement des activités sportives prévoient la répression par des organes spécialisés sans préjudice des conséquences prévues par le code pénal des déviations liées à toute forme de fraude, d'entente déloyale ou de corruption de l'ensemble des agents et acteurs du sport. Ce qui marque l'existence d'une réelle préoccupation sur le sujet

3. Les actions visant la sensibilisation et la formation aux pratiques préventives contre la corruption :

- a. Dans le cadre du Programme National de sensibilisation et de formation anticorruption initié par l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption, 64 cadres représentant l'administration du secteur des sports, ont participé à la première session qui s'est déroulée du 7 février au 24 avril 2016. Dans une deuxième phase, des cadres de ce secteur seront sélectionnés pour une formation spécialisée au cours de laquelle sera discuté le code de conduite destiné aux agents et acteurs du sport élaboré par l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption
- b. Sous l'égide de la Direction Générale de la Sûreté Nationale et en coordination avec Interpol et la FIFA, l'Algérie a organisé le 24 et 25 novembre 2013 un séminaire régional sur l'intégrité dans le sport, sous le thème "*lutte contre le trucage des matchs et la corruption dans le football*". Des experts d'Interpol et de la FIFA étaient présents à cet événement, ainsi que des représentants du Maroc, de la Tunisie, de la Libye, et de l'Égypte, pour débattre ce fléau qui s'est incrusté dans le monde du sport.
- c. La Commission Fédérale des Arbitres de la Fédération algérienne de football organise des séminaires à l'intention des arbitres et arbitres assistants d'élite, sous le thème « respect des lois du jeu, l'éthique et l'intégrité des compétitions ». Des tests psychotechniques sont effectués en présence des experts de la FIFA afin de préparer les arbitres à la gestion des rencontres du championnat professionnel.